ATSCAF CHARENTE

27^{ème} Trophée National Inter Finances de Bowling

18, 19 et 20 mai 2023

Règlement du Tournoi

Comité d'organisation

Président de l'ATSCAF Fédérale: Fabian RIOS

Responsable du Service des Sports : Jean Vincent GARCIA

Président de l'ATSCAF CHARENTE: Patrice GIRAUDON

Responsable Section Bowling: Hervé COLLARD

Comité sportif

Serge CREMOUX 06 87 67 14 37

Philippe PERROY 06 89 33 24 09

<u>Compétences du comité sportif</u>: Organisation de la compétition sportive, règlement des litiges sportifs, proclamation des résultats et remise des récompenses.

La compétition se déroule suivant les règlements en vigueur à la Fédération Française de Bowling et de Sports de Quilles.

La compétition se déroule en équipe de 4 avec handicap.

Le handicap pour les licenciés sera celui du dernier listing annuel officiel de la FFSQ.

Pour les autres, il sera calculé sur les 3 premières lignes et limité à 50.

Le port d'un maillot uniforme est souhaitable.

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Conformément à la décision du CA de l'ATSCAF et aux décisions prises lors de l'AG 2010, la compétition est réservée aux seuls agents financiers et ayants droits (conjoint/pacsé/enfant d'agents financiers de la même association, dans la limite d'un par équipe).

Tous les participants doivent :

- Être adhérents à l'ATSCAF,
- Être à jour de la cotisation ATSCAF 2022/2023 de l'association choisie pour concourir,
- Et joindre à la fiche d'inscription leur licence 2022/2023 de la Fédération Française de Bowling ou à défaut de licence, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du bowling en compétition datant de moins de 3 mois.

CALCUL DU HANDICAP

Le handicap est calculé individuellement, sur la base de 70% par rapport à la différence de la moyenne à 220. Il sera PLAFONNE à 50 pour tous les compétiteurs.

La moyenne retenue sera pour les:

<u>Joueurs licenciés apparaissant sur le dernier listing</u> de la FFSQB paru avant le tournoi : celle du listing, toutes parties confondues.

<u>Joueurs licenciés n'apparaissant pas sur le listing, et les joueurs non licenciés,</u> leur handicap sera calculé sur la moyenne des 3 premières parties des qualifications soit : handicap = (220 - Moyenne) * 70%, arrondi au nombre entier inférieur.

CLASSEMENT

- Seules les équipes, composées d'agents financiers d'une association (avec éventuellement un ayant droit) pourront participer et être classées en grande et petite finale.
- Les équipes mixtes comportant plusieurs associations seront reversées dans la consolante, et pourront y être classées.
- Les équipes comportant plus d'un conjoint/pacsé/enfant ou, des non financiers peuvent participer au tournoi ; elles participeront à la consolante, mais ne pourront être classées.
- Le classement par équipes sera avec handicap.
- Seuls les adhérents financiers seront repris dans les classements individuels.
- Un double classement individuel aura lieu : handicap et scratch. Dans chaque classement individuel, il n'y aura pas de cumul de coupes.

La date limite de réception des engagements est fixée au 31 mars 2023

L'original de la fiche d'inscription sera adressé à la Fédération.

Une copie sera adressée à l'ATSCAF Charente par Courriel: atscafcharente@gmail.com

Tout litige ou point non prévu dans ce règlement sera tranché sans appel par le comité d'organisation.

Les concurrents inscrits mais n'ayant pas participé à la compétition pour des raisons médicales ou professionnelles, devront, pour être remboursés, présenter tout justificatif avant le 15 juin 2023.